

Commune de MOOSCH**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 6 octobre 2025 à 20h00**

sous la présidence de Monsieur José SCHRUFFENEGGER, Maire.

\*\*\*\*\*

Nombre de conseillers élus : 19Nombre de conseillers en exercice : 19Nombre de conseillers présents : 13

|                           |                                                                |
|---------------------------|----------------------------------------------------------------|
| M. José SCHRUFFENEGGER    | Maire,                                                         |
| M. Jean-Marie MUNSCH      | Adjoint au Maire,                                              |
| Mme Sylviane RIETHMULLER  | Adjointe au Maire,                                             |
| M. Bertrand MURA          | Adjoint au Maire,                                              |
| Mme Pascale RINGENBACH    | Adjointe au Maire, <i>procuration à Bertrand MURA</i>          |
| M. Jean-Louis BITSCHINE   | Adjoint au Maire,                                              |
| M. Didier LOUVET          | Conseiller Municipal,                                          |
| M. Jean-Jacques GRAU      | Conseiller Municipal, <i>procuration à José SCHRUFFENEGGER</i> |
| Mme Marthe BERNA          | Conseillère Municipale,                                        |
| Mme Nadine BINDER         | Conseillère Municipale, <i>procuration à Jean-Marie MUNSCH</i> |
| Mme Estelle FINCK         | Conseillère Municipale, <i>procuration à Didier LOUVET</i>     |
| M. Rodolphe FERRAN        | Conseiller Municipal,                                          |
| Mme Marie-Eve PAOLIN      | Conseillère Municipale,                                        |
| M. Bernard WALTER         | Conseiller Municipal,                                          |
| Mme Patricia MARQUES      | Conseillère Municipale,                                        |
| Mme Fanny TRENS           | Conseillère Municipale, <i>procuration à Anthony WELKER</i>    |
| Mme Anne-Caroline LEBIDAN | Conseillère Municipale, <i>procuration à Rodolphe FERRAN</i>   |
| M. Anthony WELKER         | Conseiller Municipal,                                          |
| M. Marc SOLARI            | Conseiller Municipal,                                          |

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Observations éventuelles PV du 11 août 2025
3. Forêt : Etat d'assiette 2027
4. Participation aux frais de chauffage (Société Espérance)
5. Adhésion à la convention de participation risque « prévoyance » mise en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et participation financière de la collectivité à la protection sociale complémentaire en risque « prévoyance »
6. Révision des statuts de Territoire d'Energie d'Alsace
7. Extension du réseau AEP (eau potable) rue du Ruisseau
8. Demande de subvention de l'association Soybanda-Schtalleurs pour l'organisation du marché de Noël 2025

### ***Divers et communication :***

### **Préambule :**

M. le Maire ouvre la cinquième séance de l'année et salue l'ensemble des conseillers municipaux présents à cette séance de « rentrée ».

Il excuse M. Jean-Jacques GRAU, Mmes Pascale RINGENBACH, Nadine BINDER, Estelle FINCK, Fanny TRENS et Anne-Caroline LEBIDAN.

En préambule, il revient sur la situation inédite, dans l'histoire de la Vème République, que vit la France suite à la démission, intervenue ce jour, du 1<sup>er</sup> Ministre, M. Sébastien LECORNU.

Le pays se retrouve dans une impasse et la France est la risée du monde entier...

« J'ai mal à ma France... » s'est exclamé le Maire tout en constatant que les hommes politiques censés gouverner le pays ne sont plus des hommes d'Etat, mais des hommes guidés par l'intérêt personnel, le pouvoir et l'argent...

**Point n° 1 de l'ordre du jour :****Désignation du secrétaire de séance :**

En application du droit local et plus précisément de l'article L.2541-6 du C.G.C.T., M. Jean-Marie MUNSCH, 1<sup>er</sup> Adjoint, est désigné en qualité de secrétaire de séance. Il est assisté de M. Gilles STEGER, Secrétaire Général.

**Point n° 2 de l'ordre du jour :****Observations éventuelles procès-verbal de la séance du 11 août 2025 :**

Ce procès-verbal dont copie conforme a été adressée à tous les membres du Conseil Municipal, est approuvé à l'unanimité des présents.

**Point n°3 de l'ordre du jour :****Forêt : Etat d'assiette 2027**

L'ONF établit annuellement pour toutes les forêts relevant du régime forestier, un état d'assiette des coupes qui permet de prévoir, en application de l'aménagement forestier, d'une part, les parcelles à marteler et d'autre part, les surfaces à régénérer.

Cet état d'assiette doit être approuvé par le Conseil Municipal, étant précisé que l'approbation n'entraîne que la décision de marteler les coupes inscrites. Pour l'année 2027, l'ONF a proposé de réaliser un martelage dans la forêt sur les parcelles :

- 38 (11,50 ha – Régénération indifférenciée)
- 9\_b (12,60 ha – Amélioration indifférenciée)
- 9\_i (4,64 ha - Irrégulière)
- 18\_b (14,00 ha – Amélioration indifférenciée)
- 40\_b (16,77 ha – Amélioration indifférenciée)
- 32\_b (6,50 ha – Amélioration indifférenciée)
- 46\_b (23,85 ha – Amélioration indifférenciée)
- 51\_b (2,20 ha – Amélioration indifférenciée)
- 42\_i (14,67 ha – Irrégulière)
- 27\_b (6,90 ha – Amélioration indifférenciée)

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Approuve l'état d'assiette proposé par l'ONF pour 2027.

**Point n°4 de l'ordre du jour :****Participation aux frais de chauffage (Société Espérance)**

Comme chaque année, la Société Espérance a fait parvenir en mairie, les factures de gaz en vue de solliciter la participation habituelle de la Commune au titre des frais de chauffage.

Le décompte de l'année 2024, s'établit comme suit :

Montant total des factures de gaz 2024 : 5 746,95 €      Pour Mémoire : 5 741,17 € en 2022  
et 5 964,67 € en 2023.

Participation communale de 20 % : 1 149,- €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Décide d'attribuer une participation exceptionnelle aux frais de chauffage de 1 149,- €.**

**Imputation : article 65748.**

**Point n°5 de l'ordre du jour :**

**Adhésion à la convention de participation risque « prévoyance » mise en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et participation financière de la collectivité à la protection sociale complémentaire en risque « prévoyance »**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des assurances ;

Vu le Code de la mutualité ;

Vu le Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L827-7 à L827-11 ;

Vu l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé le 7 février 2025 ;

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu les délibérations du 26 mars 2024 et du 8 juillet 2025 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin ;

Vu la délibération en date du 14 avril 2025 du Conseil Municipal décidant de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin pour la complémentaire Prévoyance et approuvant l'accord collectif local signé le 7 février 2025 ;

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP Assurances / Relyens ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial n° PSC-P 2025/028 en date du 23 septembre 2025 ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**Décide :**

**Article 1 : d'adhérer à la convention de participation pour le risque Prévoyance, qui prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour une durée de 6 ans avec une possibilité de prorogation d'une durée maximale d'un an en cas de motifs d'intérêt général ;**

**Article 2 : d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque Prévoyance ayant souscrit au contrat référencé par la convention de participation ;**

**Article 3 : de fixer le montant de participation pour le risque Prévoyance, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, à 15,- € par mois.**

**Article 4 : d'autoriser le Maire ou son représentant à prendre et à signer tous les actes relatifs à l'adhésion à la convention de participation risque Prévoyance proposée par le Centre de Gestion, ainsi que les éventuels avenants à venir.**

**Point n°6 de l'ordre du jour :**

**Révision des statuts de Territoire d'Energie d'Alsace**

**Vu** les articles L. 5711-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

**Vu** les arrêtés préfectoraux et inter-préfectoraux suivants :

- Arrêté préfectoral n°973051 du 19 décembre 1997, portant création du Syndicat départemental d'Electricité du Haut-Rhin et les statuts annexés.
- Arrêté préfectoral n°992887 du 12 novembre 1999, portant modification du périmètre par adhésion des communes de Courtavon, Geispitzen, Grentzingen et Régisheim au 1<sup>er</sup> janvier 2000.
- Arrêté préfectoral n°003205 du 6 novembre 2000, portant modification de la dénomination du Syndicat et des statuts pour l'extension à la compétence gaz.
- Arrêté préfectoral n°2008-352-5 du 17 décembre 2008 portant adhésion de la Ville de Mulhouse au Syndicat le 1<sup>er</sup> janvier 2009.
- Arrêté inter-préfectoral du 16 décembre 2015, portant adhésion de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim au Syndicat le 1<sup>er</sup> janvier 2016.
- Arrêté inter-préfectoral du 30 juin 2016, portant adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé au Syndicat le 1<sup>er</sup> juillet 2016 et modifiant la dénomination du Syndicat en Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.

- Arrêté inter-préfectoral du 12 décembre 2017, portant adhésion de la Ville de Héisingue le 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- Arrêté inter-préfectoral du 12 novembre 2019, portant modification des statuts modifiés du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.
- Arrêté inter-préfectoral du 23 mars 2022, portant modification des statuts et modifiant la dénomination du Syndicat en Territoire d'Energie Alsace.
- Arrêté inter-préfectoral du 28 décembre 2023 portant adhésion de la communauté de communes de Sélestat et des communes de Boofzheim, Daubensand, Diebolsheim, Friesenheim, Herbsheim, Kogenheim, Rhinau, Rossfeld, Sermersheim et Witternheim le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Vu** la délibération du Comité Syndical n°2025/34 du 23 septembre 2025 approuvant le projet de nouveaux statuts et sollicitant l'avis des membres en application de l'article L. 5211-20 du CGCT ;

**Considérant** les nombreuses évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts de Territoire d'Energie d'Alsace ;

**Considérant** la volonté de TEA de renforcer son action au profit de ses membres, notamment dans le domaine de la transition énergétique, et la nécessité de clarifier ses compétences et ses domaines d'intervention ;

**Considérant** la nécessité de modifier la gouvernance de TEA afin de tenir compte de l'évolution du nombre de ses membres, en augmentant le nombre de représentants à l'assemblée délibérante à 50 membres et en modifiant le mode de fonctionnement des suppléants

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **Emet un avis favorable sur ces nouveaux statuts révisés, tels qu'approuvés par le Comité Syndical du 23 septembre 2025 ;**
- **Demande à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant les statuts de Territoire d'Energie d'Alsace.**

**Point n°7 de l'ordre du jour :**

**Extension du réseau AEP (eau potable) rue du Ruisseau**

M. le Maire rappelle qu'il a rencontré, en date du 15 septembre 2025, les services de la Communauté des Communes (Eau & assainissement) suite à une étude réalisée pour l'extension du réseau d'Adduction Eau Potable (AEP) rue du Ruisseau. L'étude effectuée porte sur le raccordement de 3 maisons depuis le réseau existant rue de la Carrière. Les travaux consistent à poser 500 ml de canalisation en fonte diamètre 100, 90 ml de canalisation en PE diamètre 50 jusqu'à l'exploitation agricole, à raccorder l'extension créée sur le réseau rue de la Carrière, à poser 3 branchements, 1 purge de fin de réseau et un poteau d'incendie de diamètre 100.

Le coût estimatif de ces travaux se chiffre à un montant de 264 000,- € HT. Une subvention de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse d'un montant de 132 000,- € (50 %) est attendue. Le solde selon l'usage pratiqué pour ces opérations pourra être pris en charge comme suit :

Commune : 44 000,- € - CCVSA : 44 000,- € - Particuliers : 44 000,- €, soit 14 666,- € par particulier.

D'autres subventions pourront être sollicitées auprès de l'Etat et de la Région, mais sans certitude quant à leur obtention. La part payée par les particuliers pourrait aussi être augmentée.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **Approuve la réalisation de ces travaux d'extension du réseau AEP rue du Ruisseau et donne son accord de principe sur le plan de financement prévisionnel et notamment la quote-part à charge de la commune s'élevant à 44 000,- € HT.**

**Point n° 8 de l'ordre du jour :**

**Demande de subvention de l'association Soybanda-Schtalleurs pour l'organisation du marché de Noël 2025 :**

L'association « Soybanda-Schtalleurs » va organiser les 12, 13 et 14 décembre 2025 son 3<sup>ème</sup> marché de Noël sur la place de l'église avec un programme d'animation à nouveau particulièrement ambitieux.

Pour faire face aux frais d'organisation, l'association a sollicité une subvention auprès de la commune.

**Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- ☐ **Décide d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 350,- € à cette association, étant précisé que les crédits nécessaires ont été votés au Budget Primitif 2025 sur l'article 65748.**

**Point n°9 de l'ordre du jour :**

**Divers :**

**A) Journée Citoyenne du 4 octobre 2025**

69 inscrits, chiffre en diminution par rapport à la journée de printemps. L'Adjoint Jean-Louis BITSCHINE fait le bilan de cette journée organisée autour de 17 chantiers. Certains chantiers seront terminés par des citoyens volontaires. Un grand Merci à tous les participants qui partagent l'objectif de bien vivre ensemble.

**B) Lettre municipale d'octobre 2025**

Cette lettre municipale est à distribuer rapidement. M le Maire invite les conseillers à prendre connaissance de son édito traitant de la gentillesse.

C) **Prochains événements**

- Marche populaire de l'amicale des sapeurs-pompiers les 11 & 12 octobre prochains. Pour les conseillers souhaitant y participer, rdv devant la mairie le samedi 11 à 9h.
- Pot d'anniversaire du Maire le jeudi 16 octobre à 18h en mairie.
- Soirée Halloween de l'Espérance le vendredi 31 octobre.
- Journée d'atelier pratique à l'isolation et l'étanchéité à l'air des parois au lycée du bâtiment de Cernay le mercredi 3 décembre de 8h à 16h30, organisée par le PETR Thur Doller

M. le Maire lève la séance à 21h25.